

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant et différent depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2138

Edition du
24 octobre 2016

DANS CE NUMÉRO

A l'assaut de la SSR (Jean-Daniel Delley)

Un conflit d'intérêts aux racines lointaines (1 / 2)

A la recherche du libéral perdu (Jacques Guyaz)

Dans son dernier livre, Olivier Meuwly explore deux cents ans de relations entre les deux pôles de nos démocraties

De la Régie des alcools à l'Administration des douanes (Lucien Erard)

Une page se tourne avec la modification de la loi sur l'alcool du 30 septembre 2016

Luzius Wasescha, l'honneur et le courage (Jacques Guyaz)

Hommage à un grand serviteur de la Suisse et ami de DP

Expresso

Une nouvelle rubrique de brèves. Sur le site, elles sont publiées dans le Kiosque

A l'assaut de la SSR

Un conflit d'intérêts aux racines lointaines (1 / 2)

Jean-Daniel Delley - 13 octobre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30101>

La Société suisse de radiodiffusion (SSR) doit faire face à une forte contestation. Trop puissante, elle étoufferait toute concurrence et mettrait en péril la diversité dans le champ médiatique; trop onéreuse, elle impose aux ménages une charge que ne justifierait pas son taux d'audience.

A l'assaut de la citadelle SSR, on trouve les grands groupes de presse, inquiets de la baisse de leurs ressources publicitaires et les diffuseurs radio/TV privés, à l'affût de parts de marché. Quant à l'UDC, elle combine habilement la défense des intérêts des précédents et sa méfiance à l'égard d'un service public qui la maltraiterait.

En jeu, la concession dont bénéficie la SSR qui échoit à fin 2017.

Le conflit entre les éditeurs de la presse écrite et la SSR ne date pas d'aujourd'hui. En 1931, les premiers manifestent leur opposition à la création de la régie de service public, perçue comme une concurrente dangereuse. Ils imposent à la SSR l'obligation de reprendre les dépêches de l'Agence télégraphique suisse dont ils sont propriétaires, et ce jusqu'en 1971. Lorsqu'apparaît la télévision, les éditeurs obtiennent de la SSR qu'elle renonce à la publicité contre un

versement annuel de 2 millions de francs.

De la contestation politique à la chasse aux parts de marché

Les critiques adressées à la SSR par les milieux conservateurs remontent aux années 1960 déjà et s'expriment notamment lors du [grand débat](#) de 1971 au Conseil national sur l'organisation et le statut juridique de la radio-télévision.

En 1974, l'historien et conseiller national agrarien Walther Hofer crée [l'Association suisse de télévision et de radio](#), plus connue sous le nom de «*Club Hofer*». Ce club va dénoncer sans relâche la partialité de certaines émissions. Puis les critiques portant sur l'orientation politique de la SSR, jugée trop à gauche, s'estompent peu à peu.

C'est alors la position prétendument monopolistique de la régie qui fait l'objet des plus virulentes attaques. En 2008 apparaît [Aktion Medienfreiheit](#), une association prônant la libéralisation complète de la scène médiatique: seul le retrait de l'Etat peut garantir l'indépendance des médias; seule la libre concurrence permet l'expression de la diversité des opinions,

condition essentielle de la vie démocratique. En clair, la disparition de la SSR doit laisser place aux médias privés, suisses et étrangers.

L'association va s'engager aux côtés de l'Union suisse des arts et métiers dans la campagne référendaire contre la révision de la loi fédérale sur la radio et la télévision, une loi acceptée de justesse par le peuple en juin 2015. Désormais la redevance ne sera plus liée à la possession d'un appareil de réception mais payée par tous les ménages, ainsi que par les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 500'000 francs.

Parallèlement, les parlementaires membres d'Aktion Medienfreiheit - pour la plupart UDC - font feu de tout bois, multipliant [les interventions](#) mettant en cause la SSR. En décembre 2015, [l'initiative populaire](#) pour la suppression des redevances radio et TV et la mise aux enchères des concessions est déposée.

Une stratégie bien huilée

La stratégie de démontage de la SSR réunit plusieurs acteurs qui camouflent leurs objectifs économiques - se saisir du gâteau publicitaire - derrière la défense de la diversité médiatique et de la démocratie.

Sur le front politique, l'UDC est à la manœuvre. Son [programme](#) affiche clairement la couleur: une définition restreinte du service public qui n'a pas à produire ce que peuvent réaliser les acteurs privés, plus de concurrence qui assure la pluralité de l'offre médiatique. Aktion Medienfreiheit qui propage un discours identique est présidée par la conseillère nationale Natalie Rickli (UDC). La même Natalie Rickli occupe un poste de cadre dans une régie publicitaire, [Goldbach Media](#), qui détient un quasi-monopole sur le marché alémanique des médias électroniques privés suisses et étrangers et préside la commission des transports et des télécommunications du

Conseil national.

A quoi il faut ajouter nombre d'éditeurs de presse qui voient toujours dans la SSR le concurrent à abattre. Au premier rang, le groupe Tamedia qui ne milite pas précisément pour la diversité de la presse - il détient plus de 76% du marché en Suisse romande. Son patron, [Pietro Supino](#), conçoit le service public comme un complément aux diffuseurs privés. Dans cette perspective, la SSR devrait réduire son offre de deux tiers, renoncer à la publicité et se concentrer sur des productions d'intérêt public. Lesquelles devraient être mises à disposition des médias privés de manière à ce

qu'ils atteignent le plus large public possible.

Cette stratégie porte déjà des fruits. La commission présidée par Natalie Rickli a renvoyé à son auteur [le rapport du Conseil fédéral](#) sur la SSR, jugé incomplet et pourtant accepté à la quasi-unanimité par le Conseil des Etats.

Les innovations techniques qui bouleversent les conditions d'accès aux médias électroniques, la nécessité de garantir une offre médiatique vraiment diversifiée et le rôle imparti à la SSR méritent sans conteste une réflexion approfondie. Nous y reviendrons dans un prochain article.

A la recherche du libéral perdu

Dans son dernier livre, Olivier Meuwly explore deux cents ans de relations entre les deux pôles de nos démocraties

Jacques Guyaz - 12 octobre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30093>

[Olivier Meuwly](#) est le héraut libéral d'une droite qui ne l'est plus guère. C'est sa chance et son malheur. Sa chance parce qu'il manifeste dans ses écrits une réjouissante liberté d'esprit dans la grande tradition qui va de Benjamin Constant à Friedrich Hayek en passant par Tocqueville. Son malheur parce que les intellectuels romands ont largement déserté la droite helvétique modérée et dans ce désert de la pensée ses seuls vrais interlocuteurs sont à

gauche.

Lorsqu'il écrit un essai intitulé [La droite et la gauche](#), il ne s'adresse pas vraiment aux siens, même si, dans le titre, le mot «*droite*» semble en plus gros caractères que le mot «*gauche*». Son livre est une histoire des affrontements, compromis, alliances et oppositions entre la droite et la gauche de 1789 à aujourd'hui. Olivier Meuwly y apparaît beaucoup plus à l'aise pour décrire, souvent avec clarté, les

méandres de la gauche que les labyrinthes, parfois obscurs, de la droite.

L'auteur veut tout embrasser en plus de 200 pages sans notes ni bibliographie, écrire une histoire en miroir de la droite et de la gauche, montrer que leur antagonisme est le moteur de l'histoire de l'Occident. Mais au fond est-ce vraiment de cela dont il est question dans cet ouvrage, ou plutôt de la manière dont les idées libérales se glissent dans

les interstices, transforment les conservateurs, nourrissent, parfois à son insu, la social-démocratie et infusent chez les démocrates-chrétiens? Finalement, tout cela déboucha sur les compromis qui donnèrent naissance aux Etats européens modernes de l'après-guerre.

La droite et la gauche ont besoin l'une de l'autre, se nourrissent de leur affrontement qui ne cessera jamais. Olivier Meuwly est plutôt convaincant lorsqu'il décrit les métamorphoses successives de chacun des deux camps et leurs adaptations aux contraintes du réel, mais son écriture qui se veut littéraire est souvent assez contournée, voire parfois un peu boursoufflée. Un style un peu plus sec ne nuirait pas à la compréhension de l'ensemble,

bien au contraire.

Cet ouvrage contient quelques fulgurances, moins dans les analyses historiques que dans les réflexions sur la période la plus contemporaine. Olivier Meuwly tire un parallèle entre les trois événements qui, chacun à 20 ans d'intervalle, ont changé la politique en Occident: mai 68 et l'affirmation des *baby-boomers*, 1989 avec la mort du communisme, 2008 et la fin de l'effervescence financière avec l'émergence de nouveaux mouvements politiques; Podemos et Syriza comme conséquence indirecte de la faillite de Lehman Brothers. Après avoir lu ce livre, on ne peut s'empêcher de se demander si cette séquence de 20 ans sera à nouveau respectée. Devons-nous nous attendre à un nouvel

événement majeur autour de 2028?

On trouve aussi dans cet ouvrage l'idée que la révolution numérique abolit les frontières et homogénéise le monde à travers Facebook, Amazon et Twitter, mais elle va de pair avec l'émergence des partis dits populistes et le retour de la nation et des frontières physiques.

Bref, un livre qui agace parfois, intéresse le plus souvent, surprend et ouvre des horizons. On attend avec intérêt le prochain ouvrage d'Olivier Meuwly, en lui suggérant de traiter peut-être un seul sujet à la fois.

Olivier Meuwly, [La droite et la gauche](#), Editions Slatkine, Genève, 2016

De la Régie des alcools à l'Administration des douanes

Une page se tourne avec la modification de la loi sur l'alcool du 30 septembre 2016

Lucien Erard - 20 octobre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30126>

Dès la fin du 19e siècle, l'alcoolisme est devenu un problème social et de santé publique majeur. Pour réduire la consommation, on décida de limiter la production de boissons spiritueuses, à commencer par la distillation des surplus agricoles, en particulier les fruits à pépins et les pommes de terre.

[La loi fédérale du 21 juin 1932](#)

donne à la Confédération le monopole de la production de boissons distillées, droit qu'elle exerce en accordant des concessions à des entreprises privées. Etaient prévus des contingents, fixés en fonction des surplus et des déchets de l'agriculture, ainsi qu'une prise en charge de l'alcool produit.

Les paysans étaient autorisés à distiller, ou à faire distiller à

façon, leurs surplus de fruits, exception faite des pommes et des poires. Qu'ils soient détenteurs d'une distillerie domestique ou qu'ils recourent à une distillerie à façon, ils n'avaient droit, en franchise d'impôt, qu'à une quantité limitée, calculée notamment en fonction de la taille de leur exploitation.

Le contrôle de la production et

de l'utilisation des boissons spiritueuses s'avère dès lors très complexe. Il est confié à la [Régie fédérale des alcools](#) qui avait notamment les tâches suivantes:

- Fixer les quantités d'alcool à haut degré à produire et importer, le livrer à ses clients et en contrôler l'utilisation. Imposer l'alcool utilisé pour la fabrication de boissons spiritueuses, contrôler la dénaturation. Il ne reste aujourd'hui qu'un seul des quatre entrepôts dont elle disposait. Bien qu'elle ait déjà autorisé des utilisateurs à importer directement, la révision du mois dernier supprime formellement son monopole d'importation. Alcosuisse, son service chargé du commerce de l'éthanol, privatisé, restera à disposition de sa clientèle.
- Gérer le marché des fruits à pépins, en soutenant la consommation de pommes et de poires et en cherchant d'autres débouchés que la distillation, notamment par la fabrication et l'exportation de concentrés. Depuis une dizaine d'années, la politique de prix, pour les fruits comme pour les pommes de terre, est

passée sous la responsabilité de l'Office fédéral de l'agriculture.

- L'imposition de boissons spiritueuses importées se fait à la frontière, par les douanes, ou, pour les entreprises disposant d'un entrepôt fiscal, à leur sortie, par la Régie des alcools.
- La Régie des alcools contrôle les distilleries, les quantités produites et prélève l'impôt, à la production ou, si l'entreprise dispose d'un entrepôt fiscal, au moment où les spiritueux sont mis sur le marché.
- Elle contrôle les distilleries à façon et prélève l'impôt sur l'alcool ou, pour les paysans, enregistre les quantités produites et impose les spiritueux mis sur le marché.

Dans l'ensemble, ces tâches ne changeront pas avec leur rattachement à l'Administration des douanes plutôt qu'à la Régie des alcools, supprimée comme le veut la [modification de la loi sur l'alcool](#) du 30 septembre 2016. Elles continueront probablement à être exécutées par les mêmes fonctionnaires.

En revanche, l'on doit

s'interroger sur l'efficacité des interventions de l'Administration fédérale des douanes en vue de faire respecter à la fois les interdictions de faire commerce de [l'article 41](#) et les limitations de la publicité de [l'article 42b](#), si importantes dans la lutte contre les abus d'alcool. La question est d'autant plus pertinente que la récente révision n'a pas retenu les quelques mesures que le Conseil fédéral proposait dans son [projet de loi](#) du 25 janvier 2012 sur le commerce de l'alcool, en matière de publicité et de restriction de ventes.

Reste à espérer que l'Administration fédérale des douanes qui, en matière de tabac et de bière, avait la responsabilité de prélever l'impôt, mais ne s'est guère engagée au-delà, se sente davantage concernée par la lutte contre les abus d'alcool. Elle se devra d'exercer les responsabilités que lui donne la loi sur l'alcool en matière de santé publique comme aura su le faire la Régie, en dépit des pressions d'entreprises, notamment multinationales, habituées à défendre leurs intérêts sans aucune retenue.

Luzius Wasescha, l'honneur et le courage

Hommage à un grand serviteur de la Suisse et ami de DP

Jacques Guyaz - 21 octobre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30131>

[Luzius Wasescha](#) est décédé lundi 17 octobre. Son nom était

peu connu du grand public, mais tous ceux qui sont

proches du monde de l'économie, de la diplomatie et

de la politique l'estimaient et le respectaient.

Cet ancien ambassadeur de la Suisse auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) était un vrai libéral, sûr des bienfaits du libre-échange et tout aussi convaincu de la nécessité de règles et d'un encadrement indispensables pour garantir l'égalité de traitement. Aujourd'hui l'OMC est mise de côté. Elle n'intéresse plus les Etats, faute d'accord global. L'heure est aux traités de libre-échange négociés dans l'opacité de pays à pays ou de bloc à bloc – tout le contraire de ce que souhaitait Luzius Wasescha.

Il était proche de *Domaine Public*, n'en partageait sans

doute pas tous les combats, mais le dialogue et la curiosité mutuelle ont toujours été présents. Le dernier papier qu'il nous a donné le 15 octobre 1998 était prophétique et pourrait pratiquement être publié à l'identique dix-huit ans plus tard.

Intitulé [*Les moyens de relever les défis de la globalisation*](#), il met l'accent sur la nécessité d'intégrer les pays les moins avancés au système économique de la planète et souligne que la mondialisation est aussi le produit de l'évolution technique et de l'informatique. Il écrivait que *«le choix de la communauté des Etats se résume à une globalisation sauvage ou à une globalisation accompagnée de règles de droit international*

public». Hélas, la balance a plutôt penché vers le premier terme de l'alternative.

Mais le plus bel hommage que l'on peut rendre à Luzius Wasescha l'a été dans un bref article d'André Gavillet publié en date du 26 avril 2007. Sous le titre [*Un ambassadeur courage*](#), il rend compte d'une interview donnée par Luzius Wasescha qui abandonne son devoir de réserve pour s'en prendre au refus de la Suisse d'entamer des négociations fiscales avec l'Union européenne sur l'imposition par les cantons des sociétés boîtes aux lettres. André Gavillet conclut son texte par *«L'honneur est sauf par le courage d'un ambassadeur»*. Nous n'avons rien à ajouter.

Expresso

Cherchez l'erreur

Le groupe de presse Tamedia a annoncé le licenciement de 24 journalistes à *24 Heures* et à la *Tribune de Genève*. En 2015, il a engrangé un bénéfice net de 334 millions de francs, au premier semestre 2016 de 55,8 millions. Son directeur général a vu passer sa rémunération de 3,08 millions en 2014 à 6,1 millions en 2015. | *Jean-Daniel Delley, 13.10.2016*

Rupture avec le capitalisme

C'est l'objectif inscrit dans le Programme du PSS depuis octobre 2010. Un objectif nettement plus radical que la rupture avec le néo-libéralisme alors préconisée par le Comité directeur. Mais un objectif partiellement réalisé par un acteur imprévu: la Banque nationale suisse.

En percevant un intérêt négatif sur les avoirs en compte de virement des banques, la BNS renonce non seulement à la lutte contre l'inflation et contre les placements improductifs, ses priorités traditionnelles, mais aussi à ce principe cardinal du capitalisme qu'est une stimulante rémunération des capitaux. | *Yvette Jaggi, 15.10.2016*

Ma main droite ignore ce que fait ma main gauche

Le Conseil d'Etat vaudois veut freiner l'explosion de la mobilité dans le canton et, à cette fin, limiter les déplacements en voiture pour le travail et surtout pour les loisirs. C'est inscrit dans sa vision 2040 pour la mobilité. Ce même gouvernement transmet au Grand Conseil la 4e adaptation de son Plan directeur cantonal, conformément aux exigences de la LAT. Il proclame fièrement sa volonté de permettre à toutes les communes vaudoises de profiter de la croissance démographique prévue d'ici 2030. Autrement dit, une mobilité débridée est annoncée! | *Michel Rey, 23.10.2016*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

A l'assaut de la SSR

<http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc.do?ID=20000309>

http://www.anneepolitique.ch/APS/fr/APS_1974/APS1974_I_8_c.html

<http://www.medienfreiheit.ch/%C3%BCber-uns/die-aktion-medienfreiheit>

<http://www.medienfreiheit.ch/positionen/vorst%C3%B6sse>

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis454t.html>

<http://www.udc.ch/positions/themes/politique-des-medias/>

<http://www.goldbachmedia.ch/fr-ch>

<http://www.nzz.ch/feuilleton/medien/expansion-der-srg-einschraenken-1.18513602>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20160043>

A la recherche du libéral perdu

https://fr.wikipedia.org/wiki/Olivier_Meuwly

<http://www.slatkine.com/fr/editions-slatkine/69597-book-07210750-9782832107508.html>

<http://www.slatkine.com/fr/editions-slatkine/69597-book-07210750-9782832107508.html>

De la Régie des alcools à l'Administration des douanes

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19320035/index.html>

<https://www.eav.admin.ch/eav/fr/home.html>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2016/7435.pdf>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19320035/index.html#a41>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19320035/index.html#a42b>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2012/1291.pdf>

Luzius Wasescha, l'honneur et le courage

<http://www.nzz.ch/schweiz/aktuelle-themen/nachruf-ein-baum-mit-wurzeln-ld.122517>

<http://www.domainepublic.ch/articles/8728>

<http://www.domainepublic.ch/articles/9498>

Espresso